

Membres en exercice : 15	
Présents :	10
Votants :	11
Procuration :	1
Abstentions :	0
Exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0

L'an deux mil vingt trois, le vendredi trois février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Monsieur Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2023

Date d'affichage de la convocation : 25 janvier 2023

Présents : André ALRIVIE, Michèle LAQUIEZE, Alain LEGROS, Nathalie LESTRADE, Karine MARROUFIN, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Denis PINSAC, Sébastien SOULIE, Régine VERT.

Procuration de Patrick NOAILHAC donnée à Philippe MAZEYRIE

Secrétaire de séance : Philippe MAZEYRIE

03.2023

Objet : Informatisation de la Mairie, sécurisation du système informatique, remplacement du matériel et des logiciels, décision et demande de subventions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire de Monsieur le Préfet de la Corrèze en date du 13 décembre 2022 concernant la répartition de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023,

Considérant les devis fournis pour la sécurisation du système informatique, le remplacement des ordinateurs du secrétariat et l'installation de logiciels web compte tenu de la suppression prochaine de ceux fixes (plus de mise à jour à partir de juillet 2023),

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour réaliser cette sécurisation :

Sécurisation du système avec installation d'un poste serveur, remplacement des 2 ordinateurs du secrétariat / comptabilité	+ 8 001.00 €
Migration gamme web des logiciels AGEDI Syndicat non assujetti à la TVA	+ 2 700 .00 €
Subvention DETR 2023 « Informatisation des mairies, des EPCI et des maisons France Service » - Taux fixe de 40 % avec un plafond de 100 000 €HT. Eligibles : acquisition de matériel informatique, y compris les logiciels et les serveurs.	- 4 280.40 €
TVA totale (20 %)	+ 1 600.20 €
Total TTC à financer	8 020.80 €
FCTVA (à récupérer 2 ans après la fin de l'opération – 16.404 %)	- 1 574.98 €
Coût total de l'opération	6 445.82 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décident de sécuriser le système informatique de la mairie en installant un poste serveur, de ne pas remplacer les ordinateurs du secrétariat / comptabilité, de migrer vers la gamme web des logiciels métiers AGEDI, pour un prix de 7 394 €uros HT (4 694 +2 700) soit 8 332.80 €uros TTC (5 632.80 + 2 700) et d'inscrire ce montant au budget 2023,



- approuvent l'ensemble du plan de financement prévisionnel comme indiqué ci-dessous,

Sécurisation du système avec installation d'un poste serveur,	+ 4 694.00 €
Migration gamme web des logiciels AGEDI Syndicat non assujetti à la TVA	+ 2 700.00 €
Subvention DETR 2023 – « Informatisation des mairies, des EPCI et des maisons France Service » - Taux fixe de 40 % avec un plafond de 100 000 €HT. Eligibles : acquisition de matériel informatique, y compris les logiciels et les serveurs.	- 2 957.60 €
TVA totale (20 %)	+ 938.80 €
Total TTC à financer	5 375.20 €
FCTVA (à récupérer 2 ans après la fin de l'opération – 16.404 %)	- 924.00 €
Coût total de l'opération	4 451.20 €

- précisent que ces travaux seront réalisés par l'entreprise LD bureautique pour la solution serveur, et par le syndicat AGEDI pour la migration vers la gamme web des logiciels comptabilité, payes, facturations, et matrices et plans cadastraux,
- donnent tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires à l'avancement de ces dossiers, tant administratives que techniques et financières (recherche de subventions, négociation et signatures des contrats d'emprunts, travaux, etc...) à charge pour lui, de les informer régulièrement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
 Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire
 Compte tenu de la publication le 09 février 2023
 et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 03 février 2023.

Le Maire,
 Denis PINSAC.

